



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2005
Français
Original: anglais

**Processus consultatif officieux des Nations Unies
ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
Sixième réunion
6-10 juin 2005**

**Note verbale du 18 avril 2005, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
du Costa Rica**

La Mission permanente du Costa Rica présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la sixième réunion du Processus consultatif officieux des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

La Mission permanente du Costa Rica a l'honneur de transmettre au Secrétaire général le document intitulé : « La question fondamentale : une enquête sur les coûts économiques, culturels et sociaux de la pêche à la palangre industrielle dans l'océan Pacifique et sur les avantages de l'utilisation durable des zones marines protégées », qui va être utilisé comme l'un des documents de base de la prochaine réunion du Processus consultatif (voir annexe). Le Gouvernement du Costa Rica est convaincu que l'information et les recommandations contenues dans le document contribueront utilement à l'examen de la question des « activités de pêche et de leur contribution au développement durable » à la prochaine réunion du Processus consultatif.

La Mission permanente du Costa Rica saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir publier la présente note et son annexe en tant que document officiel de la prochaine réunion du Processus consultatif.



**Annexe à la note verbale du 18 avril, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
du Costa Rica**

**La question fondamentale : une enquête
sur les coûts économiques, culturels et sociaux
de la pêche à la palangre industrielle
dans l'océan Pacifique et sur les avantages
de l'utilisation durable des zones marines protégées¹**

**Avec des recommandations concernant
les mesures à prendre**

Par Robert Ovetz, Ph. D., Sea Turtle Restoration Project

Il est de plus en plus prouvé scientifiquement que la pêche à la palangre industrielle en haute mer a causé des dégâts très importants à l'écosystème marin. On ne parle que très rarement du fait que la pêche à la palangre industrielle a également des conséquences économiques et sociales négatives pour les communautés côtières et le milliard de personnes pour lesquelles le poisson constitue la principale source de protéines.

L'impact de la pêche à la palangre industrielle en haute mer dans le Pacifique, qui compte les pêcheries de thon les plus importantes du monde, est ressenti dans toute la planète. Les tortues marines, les oiseaux de mer, les mammifères marins et d'autres espèces marines menacées sont pêchés, mutilés et tués en grand nombre par les filets de pêche et sont menacés d'extinction. La pêche à la palangre industrielle est une menace non seulement pour la faune et la flore sauvages, elle l'est aussi pour les sociétés humaines qui dépendent de l'océan pour leur existence.

Une récente enquête a révélé que la pêche à la palangre des espèces pélagiques peut contribuer à l'épuisement des bancs de poissons locaux, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des communautés côtières qui sont essentiellement approvisionnées par des hommes et des femmes se livrant à la petite pêche artisanale². D'autres études scientifiques ont indiqué que la pêche à la palangre industrielle était la cause de la diminution dans une proportion de 87 à 99 % des grandes espèces pélagiques telles que les voiliers, les requins et le thon dans l'Atlantique, le golfe du Mexique et le Pacifique depuis les années 50.

Les avantages modestes de la petite et grande pêche industrielles sont gommés du fait des coûts invisibles occasionnés par les subventions gouvernementales et intergouvernementales importantes, les risques d'effondrement de la pêche, les dommages causés à la petite pêche, les menaces sur la sécurité alimentaire au niveau local, les pertes subies par les cultures insulaires autochtones qui ont une relation très étroite avec les tortues de mer, les requins et l'océan, les dégâts aux écosystèmes marins locaux et le tort causé à des activités économiques durables telles que la pêche sportive, le tourisme, l'observation des baleines et la plongée sous-marine. Les petits pêcheurs voient leurs zones de pêches littéralement vidées par des bateaux-usines étrangers bénéficiant de subventions considérables; les consommateurs locaux de produits de la mer font face à une flambée des prix et à des pénuries et les populations autochtones perdent leurs zones de pêche

traditionnelles. Lorsque les bateaux-usines épuisent les zones de pêche locales et déplacent leurs opérations qui jadis rapportaient un revenu aux divers pays, les communautés locales se retrouvent dans une crise : elles tentent de nourrir leurs familles et les communautés pêchant dans des écosystèmes marins très endommagés. Ce dommage aux communautés côtières se produit lorsqu'on pêche des espèces qui sont essentiellement exportées vers des marchés de pays riches en Europe et en Amérique du Nord ainsi qu'au Japon.

La conservation n'a que des avantages tant pour les pays développés que ceux en développement. D'après des études récentes, les Zones marines protégées pour une utilisation durable (ZMP)³ dans lesquelles la pêche industrielle est interdite, sont très importantes pour la reconstitution de la diversité biologique aussi bien des espèces marines visées que celles qui ne le sont pas et ce, dans une période de 1 à 5 ans et à un coût inférieur à celui de la subvention aux pêches industrielles. Les pays en développement étant l'habitat de la grande majorité des populations de tortues de mer, ils sont ceux qui ont le plus à gagner de la protection de cette espèce. De fait, un certain nombre de pays en développement qui abritent des lieux de nidification des tortues marines ont considérablement profité des efforts couronnés de succès qui ont été déployés pour conserver les populations de tortues, en développant l'écotourisme.

Les ZMP sont un outil précieux pour la gestion des zones de pêche en ce qu'elles permettent un contrôle au niveau local de la chaîne alimentaire marine. Par ce moyen, on s'assure que les ressources ne sont pas enlevées aux communautés locales pour être simplement exportées à l'étranger pour un profit à court terme.

Par ailleurs, en plus du coût des subventions à une industrie de pêche peu profitable et inefficace, les pays développés doivent aussi faire face aux coûts pour la santé publique occasionnés par le thon, les requins et les voiliers contaminés au mercure.

La crise provoquée par la pêche aux palangriers est une illustration parfaite des dégâts qui sont systématiquement causés par une pêche industrielle non réglementée dans une nouvelle économie mondiale de plus en plus déréglementée et dans laquelle les pays sont encouragés à épuiser notre océan commun pour produire des marchandises à exporter vers les marchés des pays riches. La pêche à la palangre industrielle est un exemple d'une méthode de pêche destructive dont l'interdiction a été recommandée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sommet mondial sur le développement durable, la Convention sur la diversité biologique, le rapport de synthèse de l'évaluation de l'écosystème pour le Millénaire des Nations Unies et deux comités consultatifs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que par près de 900 scientifiques de 83 pays et de 230 organisations non gouvernementales de 54 pays.

I. L'impact de la pêche à la palangre sur la biodiversité marine

La pêche à la palangre des espèces pélagiques du Pacifique est une technique de pêche très peu sélective qui utilise des lignes en monofilaments dans les eaux peu profondes des hautes mers sur une zone qui peut s'étendre sur 60 milles et comporter des milliers d'hameçons munis d'appâts. Ces immenses bateaux viennent

d'un certain nombre de pays parmi lesquels les États-Unis, le Japon, Taiwan, l'Espagne et d'autres pays d'Asie et d'Amérique latine et exportent leurs prises essentiellement vers les États-Unis, le Japon et l'Union européenne. Du fait que ces bateaux recherchent des espèces de poissons prédateurs essentiellement migrateurs, notamment le thon, le voilier, les requins, les mammifères marins et les espadons, les palangriers industriels capturent ou tuent 4,4 millions de tortues marines, voiliers, mammifères marins et oiseaux de mer⁴.

Les espèces les plus menacées par la pêche à la palangre sont les tortues marines luth qui migrent sur des milliers de milles à travers le Pacifique pour déposer leurs œufs, se nourrir et se reproduire. Selon des rapports scientifiques récents, le nombre de tortues marines femelles qui déposent leurs œufs dans le Pacifique a diminué de 95 % depuis 1980 et on s'attend à voir cette espèce disparaître dans 5 à 30 ans si des efforts ne sont pas faits pour inverser cette tendance⁵. L'une des plus grandes menaces à leur survie est la pêche à la palangre industrielle. Les tortues marines luth se prennent dans les hameçons des palangres et il arrive souvent qu'elles se noient avant la remontée des lignes ou que les tortues puissent être rejetées à la mer.

Les palangres sont aussi l'une des principales menaces à la survie des requins et des poissons. Des documents récents ont établi qu'il y a eu une diminution rapide des grands poissons prédateurs tels que le voilier, les requins et le thon. Dans le Pacifique, la biomasse des grands poissons prédateurs pris par les palangriers, par exemple, a baissé de 90 % depuis 1950⁶. Au début de cette année, les États-Unis ont averti que l'albacore et le priacanthé sablé, également pêchés par les palangriers, faisaient l'objet d'une surpêche dans le Pacifique. Un rapport récent a conclu que la pêche à la palangre avait contribué au déclin dans une proportion de 90 à 99 %, du requin blanc océanique et du requin soyeux dans le golfe du Mexique⁷. D'après une autre étude scientifique, le niveau de « la biomasse des grands poissons prédateurs dans l'Atlantique n'est aujourd'hui que le dixième de celui qu'il avait atteint avant la pêche industrielle⁸ ».

La pêche à la palangre constitue une menace considérable sur les espèces d'oiseaux de mer qui sont souvent pris dans les hameçons des palangres en haute mer. Des rapports ont montré que la pêche à la palangre est l'une des principales menaces à la survie des albatros fortement menacés dans le Pacifique. Les estimations les plus récentes indiquent qu'entre 5 000 à 13 800 albatros à pied noir (soit entre 1,9 et 5 % de la population) sont tués chaque année par les palangriers, d'autres espèces d'oiseaux étant victimes d'autres méthodes de pêche et formes de pollution⁹. Selon un récent rapport, 19 des 21 espèces d'albatros sont maintenant considérées comme menacées et les autres classées comme espèces presque menacées¹⁰. Les palangres sont la menace la plus importante à la survie de ces espèces.

II. L'économie de la pêche à la palangre

Les subventions importantes, la diminution des prises dans le temps, les coûts de carburant élevés et d'autres facteurs font que la pêche à la palangre n'est pas soutenable, elle est inefficace et non rentable pour la plupart des pêcheurs qui la pratiquent.

A. Les subventions occultent le coût réel de la pêche à la palangre

Dans l'ensemble, on estime que les gouvernements subventionnent la pêche à hauteur de 20 à 25 cents pour 1 dollar que gagnent les pêcheurs. Les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) auxquels s'ajoute la Chine fournissent environ 75 % des 14 à 20 milliards de dollars des États-Unis¹¹ de subventions qui vont à ce secteur chaque année. Cette estimation peut paraître très faible, dans la mesure où la FAO a trouvé qu'en 1993, ces subventions se sont élevées à 50 milliards¹². Selon les estimations, l'Union européenne et ses États membres versent une subvention de 1,5 milliard de dollars par an, le Japon 3 milliards et les États-Unis 868 430 000, dont 150 millions au titre d'une ristourne sur le carburant diesel marin¹³. En tout, il est estimé que les flottes multinationales de l'Atlantique Nord bénéficient de subventions s'élevant à 2,5 milliards de dollars des États-Unis chaque année¹⁴. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les revenus de la pêche dans le monde étaient de 70 milliards de dollars seulement pour des coûts d'exploitation qui s'élevaient à 85 milliards de dollars des États-Unis¹⁵.

Comme nous le verrons, une bonne partie de la flotte de palangriers des États-Unis a été pendant longtemps peu rentable. Le nombre de palangriers peu rentables aurait augmenté davantage sans les subventions fournies par le Gouvernement pour absorber les pertes éventuelles. Ces pertes ne comprennent pas les coûts directs extérieurs et considérables additionnels occasionnés à l'écosystème des océans et aux communautés côtières qui en dépendent.

B. La pêche à la palangre n'est pas rentable

De nouvelles technologies et une pêche de plus en plus intensive ne débouchent pas nécessairement sur des profits plus élevés de la pêche à la palangre. De fait, selon une étude des effets au niveau mondial de la pêche à la palangre, « la pêche à la palangre dans les zones des États-Unis et du Canada qui, dans certaines régions cible des espèces considérées comme menacées ou vulnérables par l'UICN est d'une rentabilité très faible¹⁶ ». Les méthodes de pêche à la palangre, en permettant d'inonder le marché avec de grandes quantités de poissons de qualité relativement mauvaise, entraînent une baisse des cours et réduisent le profit. Par exemple, la flotte de palangriers dans l'océan Indopacifique inonde le Japon de thons de mauvaise qualité, ce qui fait baisser les prix alors que des quantités assez considérables de thon sont prélevées de l'océan¹⁷. En conséquence, le prix de l'espadon baisse du fait que le marché est inondé par l'espadon en provenance des Caraïbes, de l'Amérique du Sud, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne et du Pacifique Ouest.

Un conflit oppose le Chili et l'Union européenne depuis l'an 2000 lorsque le Gouvernement chilien a fermé ses eaux aux palangriers industriels de l'Espagne qui avaient provoqué l'épuisement des populations d'espadons du Chili et réduit les prises des pêcheurs locaux. Le Chili ne servait que de point de transit à la grande partie des prises qui étaient acheminées sur les marchés lucratifs des États-Unis et du Japon. Comme mesure de rétorsion, l'Union européenne a menacé de traduire le Chili devant l'OMC, le forçant ainsi à lui rouvrir ses eaux jusqu'au moment où, en 2002, ce pays a refusé de renouveler l'accord conclu avec l'UE. Cette affaire a été

soumise au Tribunal international sur le droit de la mer mais a finalement été suspendue par les deux parties à la suite de la signature d'un nouvel accord commercial.

La pêche de l'espadon à la palangre n'est souvent que très peu rentable, si tant est qu'elle l'est. Une étude qui a porté sur 95 bateaux de la flotte des palangriers de Hawaïi en 1993 a révélé que 32 de ces bateaux, soit le tiers, enregistraient des retours d'investissement négatifs, lorsque l'amortissement des navires était pris en compte¹⁸. Dans l'ensemble, les palangriers pêchant l'espadon enregistraient le profit annuel le plus faible, soit 11 000 dollars, tandis que pour les palangriers pêchant le thon et des espèces mélangées, le profit était de 20 000 et 47 000 dollars par an respectivement. En fait, 48 % des bateaux qui pêchaient l'espadon avaient enregistré des pertes cette année-là. Les revenus totaux pour 1993 étaient de 55 millions de dollars. Étant donné que cette analyse n'inclut pas les subventions, les abattements, dégrèvements, les montants déductibles aux fins de l'impôt, les pontons construits aux frais de l'État et les coûts de la formation et de la commercialisation, cette estimation devrait être considérée comme étant très en dessous de la réalité. Une étude de 2005 de 20 palangriers de Hawaïi a révélé qu'un bateau enregistrait une perte de 39 897 dollars en moyenne. Si ces bateaux étaient restés en Californie, où ils s'étaient temporairement redéployés après avoir été bannis d'Hawaïi, ils auraient enregistré une perte moyenne de 100 164 dollars par bateau¹⁹. Une autre étude de la pêche à la palangre dans l'Atlantique et le golfe du Mexique a révélé que les palangriers opérant à plein temps perdaient en moyenne 3 500 dollars environ par an et que ceux qui n'opéraient qu'une partie du temps perdaient 23 500 dollars par an, mais ces pertes peuvent ne pas apparaître du fait des subventions dont bénéficie la pêche à la palangre²⁰.

Tableau 1
Rentabilité de la pêche à la palangre dans l'Atlantique et le golfe du Mexique

(En dollars des États-Unis)

Revenus	Coûts variables	Coûts fixes	Amortissement	Autres revenus de la pêche	Profit F/T*	Profit P/T**
250 000	190 000	50 000	17 000	3 500	(3 500)	(23 500)

Source : Porter, R. M., Wendt, M., Travis, M. D., et I. E. Strand, « Cost-earnings study of the Atlantic-based US pelagic longline fleet », document non publié, SOEST 01-02, JIMAR Contribution 01-337, Pelagic Fisheries Research Program, Joint Institute for Marine and Atmospheric Research, Université de Hawaïi, Honolulu, HI, 2001; et Dumas, C., « The economics of pelagic longline fishing in the U.S. and Canada – A brief overview », notes de présentation soumises à la Conférence internationale pour la survie de la tortue verte, 22-25 avril 2002, p. 11.

* « F/T » signifie à plein temps.

** « P/T » signifie à temps partiel.

Tous les chiffres sont des moyennes.

C. La pêche à la palangre est peu efficace et ruineuse

Depuis le milieu de la crise pétrolière des années 70, la quantité de carburant consommée par des bateaux de taille toujours plus grande, augmente plus rapidement que celle des prises elles-mêmes. Une étude récente s'est intéressée à

l'efficacité énergétique d'un certain nombre de techniques de pêche dans le monde, y compris la pêche à la palangre et a conclu que celle-ci était la deuxième parmi les pêches industrielles les moins efficaces²¹. En prenant en compte les matériels et le pétrole nécessaires à la propulsion de divers bateaux de pêche industrielle, l'étude a comparé les diverses teneurs des prises en protéines comestibles. Selon l'étude, parmi les pêches visant les espèces à forte valeur, « il est maintenant courant que les apports énergétiques directs en combustible fossile à eux seuls dépassent l'énergie nutritionnelle contenue dans la prise d'au moins un ordre de grandeur donné ». Dans une étude préliminaire qu'il avait réalisée plus tôt sur 54 zones de pêche de l'Atlantique du Nord de cinq pays, l'auteur a relevé un paradoxe qui est révélateur d'inefficacité : « du fait de la disponibilité d'une énergie abondante, la plupart des pêches contemporaines peuvent continuer même lorsque les stocks de poissons diminuent ».

Parmi les systèmes de pêche ayant la rentabilité la moins bonne en termes de protéines comestibles, les bateaux recherchant les crevettes, le thon et l'espadon se trouvent en tête de la liste. En comparaison, il est relativement économique de rechercher des espèces démersales telles que le menhaden et le maquereau dont la plupart sont transformées en pâtée ou en huile pour être utilisées dans des fermes piscicoles non viables.

Les pêches au thon et à l'espadon sont de grandes consommatrices de pétrole, la consommation étant en moyenne trois fois supérieure à la normale. Entre 1986 et 1989, le montant de l'énergie consommée par ces deux pêches avait quadruplé. Des 32 pêcheries de poissons de fond, de poissons pélagiques et de mollusques sur lesquelles l'étude portait, la pêcherie à la palangre de l'espadon/du thon du Pacifique central était la quatrième parmi celles qui avaient l'« intensité d'utilisation de carburant » (litres de carburant par tonne d'espèces capturées) la plus élevée, et la pêche à la palangre du thon/du voilier avait l'intensité la plus forte – dépassant même celle de la pêche des crevettes au chalut, qui elle occupe la deuxième place pour ce qui est de l'intensité d'utilisation. Il en découle que ces deux zones de pêche industrielle à la palangre sont parmi les huit dont la rentabilité en termes de protéines comestibles²² est la plus faible.

Tableau 2
Efficacité énergétique des pêcheries industrielles sur le plan de la consommation humaine

<i>Espèces visées</i>	<i>Engin de pêche</i>	<i>Période</i>	<i>Zone de pêche</i>	<i>Intensité de consommation* (litres/tonnes)</i>	<i>Protéine comestible EROI</i>
Démersales					
Sébastes	Chalut	Fin 90	Atlantique Nord	420 ^A	0,11
Morue/sole	Senne danoise	Fin 90	Atlantique Nord	440 ^A	0,10
Morue/églefine	Palangre	Fin 90	Atlantique Nord	490 ^A	0,091
Morue/goberge	Chalut	Fin 90	Atlantique Nord	530 ^A	0,084
Goberge d'Alaska	Chalut	Fin 80	Pacifique Nord	600 ^B	0,052
Poissons plats	Chalut	Fin 80	Pacifique Nord-Ouest	750 ^B	0,066
Grondeurs	Chalut	Fin 80	Pacifique Nord-Ouest	1 500 ^B	0,029
Poissons plats	Chalut	Fin 90	Atlantique Nord-Ouest	2 300 ^A	0,019

<i>Espèces visées</i>	<i>Engin de pêche</i>	<i>Période</i>	<i>Zone de pêche</i>	<i>Intensité de consommation* (litres/tonnes)</i>	<i>Protéine comestible EROI</i>
Pêche pélagique					
Hareng/maquereau	Senne coulissante	Fin 90	Atlantique Nord-Est	100 ^A	0,56
Hareng	Senne coulissante	Début 90	Pacifique Nord-Est	140 ^C	0,36
Hareng/goberge	Senne danoise	Fin 90	Atlantique Nord-Est	140 ^A	0,35
Saumon	Senne coulissante	Années 90	Pacifique Nord-Est	360 ^C	0,15
Saumon	Filet-piège	Début 80	Pacifique Nord-Ouest	780 ^B	0,072
Saumon	Filet maillant	Années 90	Pacifique Nord-Est	810 ^C	0,068
Saumon	Cuillère	Années 90	Pacifique Nord-Est	830 ^C	0,067
Hareng	Senne coulissante	Début 80	Pacifique Nord-Ouest	1 000 ^B	0,051
Listao/thon	Canne et ligne	Début 80	Pacifique	1 400 ^B	0,053
Listao/thon	Senne coulissante	Début 80	Pacifique	1 500 ^B	0,049
Espadon/thon**	Palangre dérivante	Années 90	Atlantique Nord-Ouest	1 740^A	0,042
Saumon	Filet maillant	Début 80	Pacifique Nord-Ouest	1 800 ^B	0,031
Espadon/thon	Palangre	Début 90	Pacifique central	2 200^D	0,027
Thon/voilier	Palangre	Début 80	Pacifique	3 400 ^B	0,022
Crustacés					
Ormeau/praire	Cueillette	Début 80	Pacifique Nord-Ouest	300 ^B	0,11
Crabe	Filet-piège	Fin 90	Atlantique Nord-Ouest	330 ^A	0,057
Peigne	Drague	Fin 90	Atlantique Nord	350 ^A	0,027
Crevette	Chalut	Fin 90	Atlantique Nord	920 ^A	0,058
Crevette	Chalut	Début 80	Pacifique Nord	960 ^B	0,056
Langouste de Norvège	Chalut	Fin 90	Atlantique Nord-Est	1 030 ^A	0,026
Crabe	Piège	Début 80	Pacifique Nord-Ouest	1 300 ^B	0,014
Langouste	Chalut	Années 80	Pacifique Nord-Ouest	1 600 ^B	0,017
Calmar	Faux	Début 80	Pacifique Nord-Ouest	1 700 ^B	0,033
Crevette	Chalut	Fin 90	Pacifique Sud-Ouest	3 000 ^D	0,019

Source : Reproduit avec la permission de P. Tyedmers, « Fisheries and energy use », prepublication draft, C. Cleveland éd., Encyclopedia of Energy, Academic Press/Elsevier Science, vol. 2, 2004, p. 12.

* Une intensité d'utilisation plus forte implique une efficacité énergétique réduite.

** Souligné par l'auteur.

La question de l'efficacité énergétique a surgi à la suite de plusieurs développements systématiques plus généraux qui sont directement liés au développement phénoménal de la pêche industrielle et de la pêche à la palangre. Depuis la fin des années 80, le développement de cette activité a créé une série de réactions et de contre-réactions qui ont eu un effet dévastateur tant sur l'écosystème marin que sur les sociétés qui sont tributaires des espèces pélagiques pour leur subsistance. À mesure que les techniques de la pêche industrielle et de celle à la palangre se développaient, il y a eu une expansion des capacités de pêche qui s'est opérée à un rythme plus rapide que celui de la capacité de reproduction des stocks de poissons visés. Il en est résulté des réactions et contre-réactions qui ont poussé les flottes de palangriers industriels à s'éloigner de plus en plus des côtes à la recherche de poissons de plus en plus rares. Dans le même temps, les petits pêcheurs qui prenaient de moins en moins de poissons, se sont vus obligés d'augmenter la taille de leurs bateaux et d'aller chercher le poisson de plus en plus loin des côtes.

Alléchés par toute une gamme de subventions et nourrissant l'espoir d'accéder à des marchés d'exportation étrangers lucratifs, de nombreux propriétaires de bateaux de pêche se sont endettés de plus en plus afin d'avoir les moyens d'augmenter leurs capacités de pêche et pouvoir ainsi pêcher des espèces qui devenaient de plus en plus rares et de s'éloigner de plus en plus des côtes.

La pêche à la palangre est également une source importante d'émission de dioxyde de carbone qui contribue au réchauffement du climat. Les pêcheries qui sont l'objet de la présente étude ont consommé 1 milliard de litres de diesel marin, chaque litre de carburant dégageant 2,66 kilogrammes de CO₂. Les très petits pays insulaires qui dépendent des maigres redevances qu'ils perçoivent des palangriers étrangers pêchant dans leurs ZEE se trouvent dans un dilemme : ils sont menacés par l'élévation du niveau de la mer provoquée par le réchauffement du climat et ils sont fortement tributaires d'une industrie qui est une source importante d'émission de dioxyde de carbone, responsable du changement climatique.

D. Les coûts liés aux prises accessoires

Les prises accessoires et la pêche excessive entraînent pour les océans et les sociétés des coûts importants qui, pour la plupart, ne sont pas couverts par les pêcheurs eux-mêmes. Selon les estimations, les prises accessoires sur les pêcheries commerciales du monde sont chaque année de l'ordre de 22 milliards de kilogrammes dont plus de 3,3 milliards sont du seul fait des pêcheurs américains²³. Les prises accessoires sont également un problème aussi bien en ce qui concerne les espèces visées que celles qui ne le sont pas.

À bord d'un bateau, il y a deux sortes de prises accessoires. La première, les pêcheurs capturent des poissons qui n'ont pas de valeur marchande ou dont la valeur est nulle. La seconde, les pêcheurs capturent des poissons de valeur commerciale mais qui n'ont ni la taille ni le poids autorisé ou sont en excédent des quotas. Dans ces deux cas, les prises n'entrent pas en ligne de compte dans les estimations qui sont faites des coûts d'exploitation généraux ou du prix du poisson, sauf peut-être le temps qui est pris pour relâcher les prises accessoires, réparer les filets et les lignes endommagés et vider les filets des espèces marines non visées. En effet, le « coût » estimatif des prises accessoires ne porte que sur le temps et les matériels nécessaires pour enlever les espèces non désirées des filets, lignes et bateaux.

Il nous faut pourtant gérer les pêches pour tenir compte des coûts écologiques liés au fait qu'une bonne partie de la biodiversité marine est éliminée sous forme de prises accessoires. Ces coûts peuvent être très importants, dans la pêche à la palangre en particulier. Pour les flottes de palangriers dans l'Atlantique, la proportion des prises accessoires représente la moitié des prises totales²⁴. De nombreux conseils régionaux des pêches et beaucoup de gouvernements n'indiquent pas les prises accessoires de manière appropriée ou n'ont pas d'observateurs à bord des bateaux pour contrôler les pêcheurs ni encore moins exiger de ces derniers qu'ils utilisent des engins de pêche ou des stratégies réduisant les prises accessoires²⁵.

En conséquence, la plupart des espadons capturés sont classés comme « prise accessoire ». Selon Crowder et Myers, « au cours de leurs expéditions pour capturer le thon, il est tellement fréquent que les bateaux capturent des espadons qu'environ 50 % des espadons capturés deviennent des prises accessoires alors que ce n'est pas

l'espèce qui était recherchée au départ. En fait, les espadons capturés par les deux plus grands exploitants pêcheurs du monde – le Japon et Taiwan – constituent essentiellement des prises accessoires dans les zones où le thon est pêché²⁶ ». La valeur des espèces constituant les prises accessoires peut être supérieure à celle des espèces qui étaient désirées. Il est estimé que les palangres pour la pêche du thon dans le Pacifique capturent plus d'espadons que ne le font les palangres destinées à la pêche de l'espadon et que les prises accessoires constitueraient plus de 25 % des prises totales²⁷.

Les prises accessoires ont des conséquences négatives tant sur l'économie que sur la biodiversité. Les amateurs de pêche sportive, les plongeurs et d'autres personnes qui vivent et travaillent avec le voilier, les tortues de mer, les oiseaux de mer, les mammifères marins et d'autres espèces qui sont capturés comme prises accessoires, sont touchés de plein fouet et subissent souvent aussi des conséquences économiques directes. Les prises accessoires détruisent aussi bien les prédateurs que les proies dont des écosystèmes complexes dépendent pour leur survie et dont les conséquences à long terme ne commencent à être mesurées que maintenant. Par exemple, la diminution du nombre des tortues de mer, qui se nourrissent presque exclusivement de méduses du fait de la pêche à la palangre, est allée de pair avec un développement exubérant des méduses, lequel entraîne la fermeture des plages, cause des dégâts aux zones de pêche et fait perdre des recettes touristiques.

III. Conséquences négatives pour l'économie

La pêche à la palangre fournit aux marchés riches des États-Unis, d'Europe et du Japon un produit de luxe, dont la contribution aux économies locale et mondiale est négligeable mais qui génère des coûts externes élevés en raison des dégâts écologiques et sociaux qu'elle provoque. Les États-Unis sont la parfaite illustration de l'écart de plus en plus grand entre les coûts de la pêche à la palangre et ses avantages. À Hawaii, les palangriers industriels ont généré 47,4 millions de dollars en 1999 contre 53,4 millions en 1993²⁸. On estime que quelque 101 millions de dollars supplémentaires en revenu personnel régional provenant de la transformation à valeur ajoutée, de la distribution, de la vente en gros et au détail, ont été générés²⁹. Ces 141 millions de dollars ne constituent qu'une faible partie de l'économie hawaïenne dans son ensemble. Par contre, si la valeur de toute l'économie de l'État d'Hawaii a été cette année-là de 40 milliards de dollars, cela signifie que ce secteur ne représente qu'un millième (0,1 %) de l'économie globale de l'État. À l'échelle mondiale, la valeur portuaire de la pêche à la palangre est estimée à quelque 4 à 5 milliards de dollars et celle de la pêche au thon dans le Pacifique Sud, à 2 milliards de dollars par an³⁰.

Outre le fait qu'elle ne représente qu'une faible part de l'économie de la côte ouest des États-Unis, la pêche à la palangre ne constitue qu'une petite partie de l'activité économique liée à la pêche. Le Service de la pêche en mer des États-Unis note que la pêche à la palangre, la pêche au filet maillant et les autres types de pêche aux grands migrateurs (tels que le thon et l'espadon) sur la côte ouest des États-Unis ne constituent qu'une faible partie de l'ensemble des activités liées à la pêche dans la plupart des ports et des collectivités. On observe ce phénomène même en Californie du Sud où la plupart des palangriers industriels se trouvaient jusqu'au moment où la pêche à l'espadon à la palangre a été autorisée de nouveau dans les

eaux hawaïennes. Sur les 90 préparateurs d'aliments d'origine marine opérant en Californie en 1995, seuls cinq préparaient des quantités importantes d'espadon³¹.

Les prises accessoires très importantes des palangriers ont des conséquences néfastes très lourdes pour la pêche sportive et d'autres secteurs tributaires de l'équilibre de l'écosystème marin. Le tourisme axé sur la faune marine rapporte bien plus de revenus des activités non liées à l'exploitation, telles que la visite des habitats marins intacts. L'observation des baleines connaît un développement rapide. En 1991, l'observation des baleines et autres cétacés par quelque 4 millions de personnes dans 31 pays a rapporté 317,9 millions de dollars. Trois ans plus tard, en 1994, ces chiffres étaient rapidement passés à 5,4 millions de personnes dans 64 pays, avec des recettes de l'ordre de 504,3 millions de dollars³². Les activités récréatives liées à l'océan dans les régions de petite superficie ont une valeur équivalente à celle de la pêche à la palangre à l'échelle mondiale, soit environ 4 à 5 millions de dollars. D'après la Commission on Ocean Policy des États-Unis, « dans seulement quatre comtés du sud de la Floride, la plongée et la pêche sportives et les activités d'observation de la faune génèrent 4,4 milliards de dollars en ventes locales et près de 2 milliards de dollars en recettes annuelles locales³³ ».

Il est prouvé que les zones marines protégées contribuent aussi beaucoup à l'économie locale. À Hawaïi, auquel le rapport s'intéresse tout particulièrement, « en 2003, la valeur récréative des récifs coralliens de chacune des six Zones de gestion de l'environnement marin de l'archipel se situait entre 300 000 dollars et 35 millions de dollars³⁴ ».

La pêche sportive dans les différentes régions a rapporté à l'économie des États-Unis autant que le secteur de la pêche à la palangre à l'échelle mondiale. En Californie, la pêche sportive génère 2,9 milliards de dollars de ventes, 5 milliards de revenus personnels et 5,7 milliards de valeur ajoutée pour l'économie. On estime que 153 849 personnes occupent des emplois liés à la pêche sportive contre seulement 20 820 personnes employées dans la pêche commerciale. À Hawaïi, la valeur de la pêche sportive est nettement supérieure à celle du secteur de la pêche à la palangre, qui est estimée à 47,4 millions de dollars³⁵. Les dépenses liées aux voyages dans le cadre de la pêche sportive étaient estimées à entre 130 et 347 millions de dollars en 1995-1996³⁶. Dans l'ensemble des États-Unis, la pêche sportive en eau salée génère 30,5 milliards de dollars et crée près de 350 000 emplois³⁷.

La pêche industrielle à la palangre abîme non seulement les stocks de poissons-épée mais elle a également des incidences sur les recettes existantes ou potentielles provenant de l'écotourisme axé sur l'équilibre des écosystèmes marins. Paradoxalement, de nombreux petits États côtiers et insulaires, qui vivent des maigres droits d'accès aux zones de pêche à la palangre (de 2 à 5,5 % en moyenne), détruisent ce même écosystème marin qui constitue pour eux une source de revenus plus stable et à plus long terme³⁸.

IV. Coûts sociaux et culturels de la pêche à la palangre

En novembre 2001, le Conseil de l'Europe a reconnu que l'accès de flottes étrangères aux eaux des États côtiers et insulaires en développement menaçait d'avoir sur l'emploi et la sécurité alimentaire des populations locales des incidences sociales et économiques, dont les coûts dépassent le montant des droits versés par

les usagers étrangers. Il « constate avec inquiétude que de nombreux pays en développement connaissent des problèmes du fait de la raréfaction des captures, alors même que l'approvisionnement en poisson est vital pour leur sécurité alimentaire et pour leur développement économique³⁹ ».

Les accords d'accès présentent une triple menace pour les collectivités locales. Ils entraînent souvent l'épuisement des stocks ichthyologiques, la limitation de l'accès à la pêche dans les zones de pêche héréditaires et la détérioration de l'écosystème marin. Premièrement, ces accords menacent la sécurité alimentaire et les emplois locaux du fait que les poissons se raréfient. Deuxièmement, ils menacent l'aptitude des collectivités locales à tirer à l'avenir des recettes du tourisme du fait que de moins en moins de visiteurs se rendent dans des régions où l'environnement s'est détérioré. Enfin, la survie culturelle des collectivités locales est menacée par la disparition de la biodiversité marine, qui est au centre d'un grand nombre de leurs conceptions du monde et de leurs croyances spirituelles.

La pêche à la palangre n'est pas d'un bon rapport pour les États insulaires

Comme nous l'avons vu, pour ce qui est de générer des recettes à long terme, un écosystème marin équilibré a beaucoup plus à offrir que l'exploitation non réglementée et non viable des espèces de prédateurs. Or, même le marché régional du thon, chiffré à 2 milliards de dollars, ne rapporte pas grand-chose aux États insulaires en dehors des maigres revenus provenant des droits d'accès, de l'épuisement des pêches côtières et de la disparition d'un mode de vie culturel tributaire des poissons, des tortues marines ainsi que des cétacés capturés et tués par les palangriers.

Les accords d'accès que les États insulaires de cette région du Pacifique ont signés ne leur ont rapporté qu'entre 2 et 5,5 % du marché du thon régional, qui s'élève à 2 milliards de dollars par an⁴⁰. Ces redevances constituent une part importante de leur budget national, environ 20 % pour Tuvalu par exemple, mais il ne s'agit là que d'une faible partie d'un marché extrêmement lucratif⁴¹. Au total, « en 1999, quatorze États insulaires du Pacifique ont tiré 79,3 millions de dollars (soit moins de 4 % de leur PIB) des navires de pêche "offshore" basés localement⁴² ». Il s'agit là d'un bénéfice dans le court terme dans la mesure où un bon nombre des navires qui pêchent actuellement dans cette région y sont arrivés après avoir détruit leurs propres pêches et les pêches africaines. L'aggravation rapide de ce problème est attestée par le fait que le nombre de navires immatriculés dans le Pacifique Sud a augmenté de près de moitié entre 1997/98 et 2001/02⁴³.

Ces accords d'accès perpétuent les effets économiques et écologiques engendrés par les subventions publiques au secteur de la pêche. Outre les accords de l'Union européenne signés ces dernières années, un traité conclu en 1987 entre 16 États insulaires du Pacifique et les États-Unis a accordé à 50 navires l'accès à leurs zones économiques exclusives. L'Administration américaine contribue à hauteur de 14 millions de dollars aux subventions annuelles qui s'élèvent à 18 millions⁴⁴.

La réaction du secteur aux efforts de conservation déployés dans les pays d'origine a été l'un des facteurs qui a multiplié le nombre des accords d'accès. Lorsque ces efforts réussissent à fermer de vastes étendues des eaux territoriales à la pêche destructive en vue de stimuler la reconstitution des stocks halieutiques appauvris ou épuisés, les navires mêmes qui avaient provoqué la crise de surpêche

utilisent les subventions publiques pour s'établir dans d'autres zones de pêches voire dans les eaux d'États en développement pauvres, déplaçant le problème à l'étranger loin de la surveillance et du regard du public. Ce qui se passe dans le Pacifique Sud n'est que le dernier épisode d'un cycle de pillage mondial des océans qui ne fait que se répéter.

Le problème des accords d'accès devient plus grave lorsque des États insulaires ne disposent pas des ressources nécessaires pour régler et appliquer ces accords. Le manque d'observateurs à bord des navires, de systèmes de surveillance des navires et de surveillance par les États des pavillons font que ces États n'ont pas les moyens de vérifier les prises déclarées ou de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée très répandue, estimée à entre 5 et 15 % des prises déclarées⁴⁵.

C'est pour régler les problèmes liés au faible montant des droits d'accès, à l'absence de limitation des prises, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, à l'absence de déclaration des prises, d'observateurs et de réglementation que la nouvelle Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest est entrée en vigueur en juin 2004. Malheureusement, certains des plus grands pays qui pratiquent la pêche à la palangre, dont le Japon, les États-Unis, la Chine, Taiwan et la Corée du Sud n'y ont pas encore adhéré.

Tous ces problèmes sont à l'origine d'un conflit naissant qui menace la survie de ces États insulaires, la sécurité alimentaire mondiale et l'équilibre fragile de notre écosystème marin. Étant donné que 80 à 95 % de la capture marine côtière des colonies des États-Unis des Samoa américaines, de Guam et du Commonwealth des îles Mariannes septentrionales (qui s'élève à 1 à 2 millions de dollars pour chacune d'elles) sont destinés à la consommation locale, ces pêches sont à la fois une source d'emploi et une source alimentaire bon marché pour la population locale menacée par la surcapacité des flottes industrielles étrangères et locales.

À mesure que l'on constate le déclin des prises côtières, nombre de ces îles se trouvent face à un pacte faustien où elles doivent choisir entre la diminution des débouchés pour la pêche de subsistance et la conclusion d'accords d'accès relativement lucratifs. D'après Associated Press, « cet argent est nécessaire et ce dilemme se pose à de nombreuses îles du Pacifique, théâtre de ce qui peut devenir l'une des grandes batailles du XXI^e siècle entre consommation et conservation du fait que l'augmentation de la demande en poissons se heurte à des océans qui se vident rapidement⁴⁶ ».

V. Incidences sur la petite pêche artisanale

L'incidence sur les pêcheurs artisanaux locaux, hommes et femmes, est parfaitement visible dans le Pacifique occidental et central où environ 10 % des prises de thon sont le fait de navires basés dans la région⁴⁷. La conséquence directe des accords d'accès est la disparition nette des ressources et des emplois, phénomène qui se reproduit dans de nombreuses autres régions du monde.

La pêche industrielle à la palangre menace également l'emploi et, dans certains cas, la sécurité alimentaire des pêcheurs artisanaux, des pêcheurs de subsistance et d'autres petits pêcheurs, qui représentent 90 % des pêcheurs, hommes

et femmes, dans le monde et qui sont à l'origine de près de la moitié des quantités débarquées⁴⁸. Les eaux côtières longtemps utilisées pour la pêche de subsistance, qui représente environ 95 % des prises faites dans le monde (80 millions de tonnes), sont un terrain de plus en plus convoité qui déterminera la sécurité alimentaire de quelque 20 % de la population mondiale. Étant donné qu'à l'échelle mondiale, la pêche et les secteurs connexes emploient environ 400 millions de travailleurs et que le poisson est une importante source de protéines pour 1 milliard de personnes, le gaspillage dans le domaine de la pêche peut avoir des effets multiplicateurs considérables. Au cours des 10 dernières années, le déclin des prises a coûté environ 100 000 emplois aux 15 à 21 millions de pêcheurs du monde et le « cours du poisson sur certains marchés locaux a considérablement augmenté, faisant du poisson un produit inabordable pour de nombreux consommateurs à faibles revenus⁴⁹ ».

Dans le cadre de l'examen des pêches et de leur contribution au développement durable, le Rapport du Secrétaire général sur les océans, le droit de la mer et les pêches (A/60/63) a recensé un certain nombre de menaces que la pêche industrielle étrangère fait peser sur les pêches côtières artisanales. Il y est dit que « beaucoup des pêches qui ont lieu dans les zones sous juridiction nationale, y compris la petite pêche, se heurtent à des difficultés ayant trait à la surcapacité de pêche locale, aux incursions abusives des flottes étrangères au mépris des droits souverains de l'État côtier visés aux articles 56, 61 et 62 de la Convention, à la dégradation de l'écosystème, à la sous-évaluation des prises, aux prises accessoires et rejetées excessives et à la concurrence accrue entre les pêches artisanale et à grande échelle, et entre la pêche et d'autres types d'activités. L'absence de contrôle sur l'effort général de pêche et sur les pratiques des pêcheurs locaux et des navires de pêche étrangers, causée par l'insuffisance de la surveillance, est à l'origine de ces pratiques nuisibles au développement durable, à la conservation des ressources halieutiques et aux économies et à la sécurité alimentaire des États côtiers, notamment en développement⁵⁰ ».

Dans tout le Pacifique, on note le déclin de la petite pêche artisanale côtière. Nombre de petits États insulaires du Pacifique, dont Fidji, Kiribati et Samoa, ont signalé que les prises pour l'autoconsommation périclitaient⁵¹.

Les pêches traditionnelles s'épuisent à mesure que la législation locale est modifiée pour commercialiser les pêches publiques au profit de grands navires industriels. Aux Philippines, une étude menée par Pamalakaya (la Fédération nationale des pêcheurs des Philippines) a relevé des changements apportés au Code de pêche philippin qui « facilitent l'accès de navires de pêche commerciaux à des sites municipaux qui devraient être réservés aux petits pêcheurs⁵² ». La libéralisation de l'économie a entraîné une surpêche, une hausse des importations de poisson bon marché et l'entrée des palangriers taiwanais dans les eaux philippines, autant de facteurs qui menacent de rendre le poisson inabordable pour la population locale et de détruire les stocks halieutiques dont sont tributaires les pêcheurs de thon à la ligne à main locaux⁵³. Dans d'autres zones du Pacifique occidental et central, on signale également que les prises ont considérablement chuté⁵⁴.

Au Chili, la pêche artisanale n'a eu que 2 % du quota de la pêche au saurel, ce qui est trop insuffisant pour maintenir l'effort de pêche actuel alors que des « quotas individuels non transférables » ont été institués en 2001. L'effet sur la sécurité alimentaire locale a été dévastateur, la pêche au saurel étant une importante source

alimentaire locale. Le saurel est utilisé par la pêche industrielle comme nourriture pour les animaux dont la viande est exportée⁵⁵.

De même, les conséquences pour les collectivités locales de pêcheurs et pour les consommateurs des pays importateurs, peuvent également être lourdes. Les importations bon marché peuvent chasser les producteurs locaux, comme c'est le cas avec le secteur de la crevette aux États-Unis, qui est menacé par les importations bon marché de crevettes d'aquaculture en provenance d'Asie et d'Amérique latine. Ces importations bon marché peuvent remplacer les produits locaux voire ceux qui sont issus de la production durable (comme le saumon d'Alaska) par du poisson de qualité moindre, des espèces envahissantes, des substances toxiques et des espèces génétiquement modifiées.

Dans de nombreuses régions du Pacifique, la population locale est tributaire des aliments d'origine marine pour sa subsistance et en tant qu'importante source de protéines. Dans les îles américaines du Pacifique, par exemple, 80 à 95 % de la capture marine côtière des Samoa américaines, de Guam et du Commonwealth des îles Mariannes septentrionales, sont destinés à la consommation locale. Ces pêches sont à la fois une source d'emploi et une source alimentaire économique pour la population locale. Parallèlement, Pago Pago (Samoa américaines) et Agana (Guam) sont le premier (211,8 millions de dollars en 1996) et le quatrième (94,2 millions de dollars en 1996) plus grands ports américains en termes de prix à quai des quantités débarquées par des navires nationaux et étrangers de pêche commerciale. La plupart de ces poissons sont des thonidés transbordés de la région du Pacifique Sud vers les marchés des États-Unis⁵⁶.

A. Incidences sur la culture insulaire

De nombreux États insulaires du Pacifique occidental et central ont une culture propre liée à l'océan, aux poissons et autres êtres vivants, qui sont indispensables à leur perception personnelle de leur place dans le monde, leurs origines, leur spiritualité et leur mode de vie socioéconomique singulier fondé sur la subsistance. Le dépeuplement rapide non seulement des stocks de poissons migrateurs mais aussi des espèces associées que sont les tortues marines et les cétacés, provoqué par la pêche industrielle à la palangre, menace l'existence même de leur mode de vie.

L'écrivain Osha Gray Davidson rapporte que les origines de nombreuses cultures insulaires remontent aux tortues marines. Selon les maîtres spirituels hawaïens, le mythe de la création de la tortue marine qui est comme « un personnage bienveillant qui habite à la fois le monde spirituel et le monde matériel. Elle fait le lien entre les deux. La tortue est le fondement. » De même, dans les Samoa, la croyance selon laquelle les îles flottent sur le dos de tortues marines géantes remonte à des générations; en Chine, pour beaucoup la tortue marine porte le monde entier sur son dos et les habitants des Tokélaou et de Bora Bora croient que leurs peuples ont été amenés d'une île à l'autre sur le dos d'une tortue marine. Au centre de ces croyances, on trouve des traditions qui permettaient de consommer les tortues marines comme aliment mais interdisaient de les faire disparaître. Pour capturer des tortues marines à consommer, il fallait les partager avec l'ensemble de la collectivité, sous peine de s'exposer à des interdictions pour avoir enfreint les règles communautaires⁵⁷.

Ces légendes ne sont pas de simples mythes. Elles définissent les normes culturelles qui ont permis à ces sociétés insulaires de vivre en harmonie avec l'océan et ses êtres vivants, harmonie aujourd'hui menacée par la pêche à la palangre qui alimente les caisses de l'État tout en affamant la population. Du fait de la diminution des prises par les collectivités vivant de la pêche artisanale sur nombre de ces îles et qu'il leur est de plus en plus difficile de vivre de la pêche, c'est la survie de ces populations et de leurs cultures ancestrales qui est en jeu.

B. Menace pour la santé publique

La pêche à la palangre menace la survie des collectivités vivant de la pêche artisanale et de la pêche de subsistance, des stocks de grands poissons prédateurs, des tortues marines, des mammifères marins et des oiseaux marins en ce qu'elle fournit des aliments trop dangereux pour la consommation. Aux États-Unis, au Japon et dans l'Union européenne, on s'attache à étudier les dangers que présente, pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et leurs enfants, la consommation du diméthylmercure, une neurotoxine dangereuse qui peut causer des lésions cérébrales chez le fœtus et le jeune enfant. Le diméthylmercure s'accumule biologiquement en amont de la chaîne alimentaire marine pour former de fortes concentrations chez les poissons prédateurs que sont le requin, l'espadon et le thon et chez les mammifères marins tels que les baleines, les dauphins et les marsouins.

Une étude récente menée par l'Environmental Protection Agency des États-Unis a constaté qu'environ 630 000 enfants naissent chaque année avec suffisamment de diméthylmercure dans le sang pour courir le risque de lésion cérébrale. Une nouvelle estimation, selon laquelle une femme sur six en âge de procréer a suffisamment de diméthylmercure dans le sang pour mettre son enfant en danger, a doublé le calcul précédent publié par l'Agence. Les United States Centers for Disease Control and Prevention, qui ont recueilli ces données, ont révélé que les femmes qui avaient consommé du poisson au moins deux fois par semaine pendant le mois précédent avaient une teneur de mercure dans le sang sept fois supérieure à chez les femmes qui n'en avaient pas mangé pendant la même période⁵⁸. Une étude récente menée en Finlande et publiée dans le bulletin de l'« American Heart Association a également lié l'empoisonnement au mercure chez le mâle adulte à l'augmentation des cardiopathies coronariennes⁵⁹. À mesure que l'on prend de plus en plus conscience du problème, les niveaux de consommation des grands poissons prédateurs comme le thon et l'espadon diminuent. Dans les six semaines qui ont suivi le moment où la Food and Drug Administration des États-Unis a révisé sa mise en garde concernant la teneur en mercure du poisson, la vente de thon a chuté de 9,3 %. Le 19 mars 2004, l'Environmental Protection Agency et la FDA ont revu leur mise en garde aux femmes enceintes en ce qui concernait la consommation de thon. Il y était recommandé que les femmes enceintes, les mères allaitantes et leurs enfants ne consomment pas de requin, d'espadon et de thazard en raison de leur forte teneur en mercure. Il était déconseillé également aux femmes de limiter leur consommation hebdomadaire de thon pâle à 340 grammes et celle de thon blanc à 170 grammes. Une étude récente a montré que 20 % des consommateurs étaient « extrêmement » ou « très » inquiets de la teneur en mercure des aliments d'origine marine, ce qui était la troisième question d'hygiène alimentaire la plus préoccupante aux États-Unis⁶⁰.

Il résulte de ce qui précède que pour les États insulaires du Pacifique tributaires des droits d'accès aux zones de pêche à la palangre, la consommation des prédateurs peut continuer de chuter aux États-Unis en raison des préoccupations d'ordre sanitaire, ce phénomène risquant de se produire bientôt dans l'Union européenne à mesure que des rapports sur les dangers que présentent ces aliments sont établis. Les États-Unis et l'Union européenne sont les deux plus grands importateurs de thon au monde. Étant donné que la nouvelle réglementation européenne prévoit de tester la teneur en mercure et en autres polluants du poisson importé, des restrictions sur les importations et une baisse de la demande risquent de s'ensuivre. Conjugée à l'appauvrissement des stocks de prédateurs, la chute de la demande aura des conséquences graves pour les pays qui sont par trop fortement tributaires des droits d'accès aux zones de pêche à la palangre.

VI. L'économie de la conservation

Plusieurs études récentes ont mis en évidence les avantages économiques que présente la conservation marine par rapport aux subventions aux pêcheries, qui sont pour une part responsables des préjudices causés à l'économie par la pêche à la palangre.

A. Les zones maritimes protégées permettent de réaliser des économies

De nombreux pays mettent à profit les zones maritimes protégées (ZMP) pour préserver les frayères et les voies migratoires, dont le rôle est essentiel dans la vie des organismes marins. Si l'utilité de ces zones est démontrée par des analyses biologiques approfondies – faisant ressortir le rôle qu'elles jouent dans la reconstitution des stocks en péril, des espèces menacées d'extinction et des écosystèmes endommagés – on ne disposait cependant jusqu'à une période récente que de peu de données sur leur efficacité, relativement aux subventions fournies à la pêche dans le but de préserver les stocks de poissons.

Divers types de zones maritimes protégées, allant des zones aménagées à des fins d'exploitation durable à celles interdites à la pêche, se sont avérées efficaces pour préserver les espèces marines menacées d'extinction et accroître rapidement la biomasse de poissons en leur permettant de se reproduire sans aucune perturbation. Dans la plupart des zones étudiées, la biomasse a doublé en l'espace de cinq ans seulement, tandis qu'au Kenya et en Afrique du Sud, elle a été multipliée par 7 ou 8⁶¹. Il ressort d'une étude réalisée récemment sur 80 réserves marines que des améliorations sensibles ont été obtenues dans les fonds de pêche à l'intérieur des réserves, relativement à la même zone avant la création de la réserve ou à des zones situées hors de la réserve. D'après les auteurs du rapport, « en ce qui concerne les sites de référence, dans les réserves, la densité des populations était de 91 % plus élevée, la biomasse de 192 %, et la taille moyenne et la diversité des organismes de 20 à 30 % » quelle que soit leur taille⁶². Les auteurs estiment que les réserves marines peuvent contribuer utilement et de façon importante dans une période de temps relativement courte à la diversité biologique tant des espèces visées que de celles qui ne le sont pas. « Il semble que la création de réserves marines a eu pour effet d'augmenter sensiblement les niveaux moyens de densité, de biomasse et,

vraisemblablement, de diversité en l'espace d'un à trois ans, et que ces acquis se maintiennent dans le temps », constatent-ils. « Comme nous avons analysé des données concernant des espèces visées et non visées, il est possible que les effets produits sur les seules grandes espèces visées par les mesures de protection dans les réserves soient encore plus rapides et plus spectaculaires que ne l'indiquent nos résultats. »

Les ZMP offrent un avantage supplémentaire par rapport à la pêche industrielle subventionnée, en ce qu'elles permettent de créer des régions où la reconstitution des stocks de poissons et des espèces menacées d'extinction pourrait se faire à un coût inférieur à des subventions fournies à la pêche industrielle dans le monde. Une étude récente portant sur 83 ZMP réparties dans le monde a révélé que la conservation de 20 à 30 % des océans du monde coûterait entre 5 et 19 milliards de dollars chaque année et permettrait de créer environ un million de nouveaux emplois pour leur gestion et leur protection⁶³. On estime que le montant total des subventions à la pêche industrielle se situe entre 14 et 50 milliards de dollars par an⁶⁴.

Dans la mesure où les ZMP sont un moyen rentable d'accroître les stocks de poissons, il serait essentiel qu'elles accompagnent tout moratoire sur la pêche industrielle à la palangre dans le Pacifique. Les ZMP en haute mer permettraient de reconstituer les stocks de poissons épuisés ou surexploités et, par là même, de créer des emplois et d'assurer la sécurité alimentaire des populations côtières. Comme nous l'avons vu plus haut, un bon nombre de ces avantages proviendrait d'une exploitation durable des ZMP où la petite pêche traditionnelle, la pêche de loisir et d'autres activités touristiques telles que la plongée au masque et au tuba et l'observation de la faune seraient autorisées à condition qu'elles aient un impact minime sur l'écosystème.

B. La préservation des tortues marines fait gagner de l'argent

Si grâce à la réduction des prises accessoires des palangriers on arrivait à faire baisser la mortalité des tortues marines, on pourrait réaliser des économies du fait qu'il n'y aurait plus besoin de mener des activités de conservation d'urgence onéreuses qui ne sont pas prises en compte dans les coûts réels de la pêche industrielle. Les gouvernements consacrent de l'argent aux efforts de conservation des tortues de mer en raison du rôle qu'elles jouent dans la conservation des algues marines et des écosystèmes des récifs coralliens, dans la réduction des populations d'éponges et de méduses, dans la protection du patrimoine culturel et spirituel des populations insulaires et côtières ainsi que dans le développement de l'écotourisme. Ces efforts seront toujours contrariés tant que le marché ne tiendra pas compte du coût économique que l'extinction des tortues marines entraîne pour les populations et les pays. Les dépenses consacrées actuellement aux efforts de conservation des tortues de mer sont estimées à 20 millions de dollars des États-Unis par an⁶⁵.

Une étude récente a permis de chiffrer le coût de remplacement de l'élevage des tortues marines en captivité par rapport au coût de la protection de leur habitat. On a estimé qu'il en coûterait 72 632 dollars pour élever une tortue luth jusqu'à maturité dans la ferme d'élevage de Rantau Abang (Malaisie) pendant 10 ans. « Si l'on ne parvient pas à enrayer le déclin des tortues marines, le coût de remplacement pour la nidification de femelles élevées en captivité est estimé entre 245,9 millions

et 263,3 millions de dollars des États-Unis pour les tortues vertes et à 2,5 milliards de dollars pour les tortues luth. Le coût d'élevage des tortues en captivité laisse penser qu'il est moins onéreux de conserver les tortues marines dans leur milieu naturel⁶⁶. » Le coût qu'il faut effectivement payer pour préserver la tortue luth en grand danger d'extinction équivaut à la moitié des recettes annuelles totales provenant de la pêche industrielle à la palangre, qui constitue la principale menace à sa survie.

Les tortues de mer offrent un moyen idéal d'étudier la complémentarité qui peut exister entre conservation et développement durable. Ce qui est frappant c'est que les pays en développement constituent 78 à 91 % des pays où vivent cinq des sept espèces de tortues marines, et 61 % de ces pays sont l'habitat de deux espèces ou plus⁶⁷. En raison de leur répartition dans le monde, « l'avenir des populations de tortues marines et les avantages potentiels qu'elles présentent pour les sociétés humaines dépendent essentiellement des politiques mises en œuvre dans les pays dont l'économie est en développement. Ces pays ont le plus à perdre du déclin chronique des tortues marines. Inversement, ce sont ces pays qui tireraient le plus grand profit de l'augmentation des populations de tortues marines⁶⁸. »

Ces avantages sont loin d'être négligeables. « L'exploitation des tortues marines à des fins autres que la consommation engendre plus de revenus, a davantage d'effets multiplicateurs sur le plan économique, améliore les chances de croissance économique, vient étayer plus solidement la gestion de ces populations, crée proportionnellement plus d'emplois et offre davantage d'opportunités de développement social et d'emplois aux femmes que l'exploitation des tortues à des fins de consommation⁶⁹. »

À titre d'exemple, les recettes provenant de l'observation par les touristes des tortues luth nidifiant dans le sable de Playa Grande au Costa Rica se sont élevées à 1 121 057 dollars en 2002. De même, le montant des recettes au Parc national des tortues luth s'est élevé à 2 113 176 dollars entre 2001 et 2002⁷⁰. Les efforts en matière de conservation des habitants de Gandoca au Costa Rica ont rapporté 506 dollars par tortue luth, 135,50 dollars par nid et 1,70 dollar par œuf déposé sur la plage. On estime que le coût de la pêche illicite des tortues vertes au Costa Rica en 2000 a été de 1 142 dollars par tortue, du fait du manque à gagner causé par la diminution du nombre de touristes venant observer leur habitat et les plages de nidification lorsque leur population est en baisse. À l'échelle mondiale, le chiffre d'affaires moyen réalisé sur les sites où les tortues marines constituaient la principale attraction touristique était de 2,9 fois plus élevé que pour ceux où elles servaient à l'alimentation⁷¹.

La Malaisie, qui est l'un des premiers pays à avoir encouragé le « tourisme des tortues » dans les années 60, illustre bien comment la pêche non réglementée peut avoir une incidence négative sur les recettes touristiques. À la différence du Costa Rica, qui a fait de la conservation des tortues marines sur les plans local et international sa première priorité lors de la cinquième réunion du Processus consultatif officiel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer tenue en 2004, la Malaisie a vu ses populations de tortues et ses recettes touristiques se réduire fortement. Bien que le secteur de la pêche et le tourisme en Malaisie n'emploient que 1,5 % et 6,2 % de la population active, respectivement, les niveaux élevés de mortalité lors des prises ont provoqué le déclin rapide des tortues marines luth. Leur extinction quasi totale entre 1994 et 2002 a provoqué la chute du «

tourisme des tortues » et des recettes qui en provenaient. Si la Malaisie avait pris des mesures pour prévenir le déclin des populations de tortues luth, causé par la récolte excessive de leurs œufs, on estime que les recettes brutes tirées du tourisme auraient pu être 14 fois plus élevées qu'elles ne l'ont été en réalité en 2002, à savoir 7 031 335 dollars⁷².

À l'heure actuelle, les 92 sites de nidification des tortues luth répartis dans 43 pays sont visités chaque année par 175 000 touristes. Étant donné que la progression de l'écotourisme (10 à 30 % par an) est beaucoup plus rapide que celle du tourisme général (4 % par an), les avantages qui peuvent en découler, pour les pays en développement ayant d'importantes populations de tortues marines, sont considérables⁷³.

VII. Conclusion

Au vu de la contribution générale de la pêche industrielle à la palangre à l'économie et à l'industrie de la pêche, ses effets destructeurs sur nos océans, nos fonds de pêche, les espèces menacées d'extinction et les budgets publics ne sauraient se justifier. Les menaces pesant sur les populations côtières, la sécurité alimentaire, la diversité biologique et les ressources naturelles irremplaçables, qui sont communes à tous les pays et peuples de la terre, ont un coût trop élevé par rapport aux avantages à court terme provenant de la pêche à la palangre, subventionnée. En revanche, les ZMP créées à des fins d'exploitation durable en haute mer nous offrent une solution idéale pour restaurer rapidement les fonds de pêche épuisés et en péril tout en créant des emplois et des revenus dont les populations côtières ont grand besoin.

VIII. Recommandations concernant les mesures à prendre

Recommandations pour le court terme

- Imposer un moratoire sur la pêche industrielle hauturière à la palangre dans le Pacifique jusqu'à ce que les espèces en danger critique d'extinction soient hors de danger.
- Amender l'annexe I de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en vue d'y inclure les sept espèces de tortues marines.
- Encourager la conduite de nouveaux travaux de recherche en vue de recenser les habitats qui revêtent une importance critique pour les espèces marines menacées d'extinction.
- Organiser une enquête spéciale sur les pratiques de pêche destructrices sous l'égide de l'ONU.
- Interdire le débarquement et le transbordement des ailerons de requin.

Recommandations pour le moyen terme

- Élargir et renforcer les mesures de coercition et de surveillance en accordant une attention particulière à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

- Exiger des États pratiquant la pêche à la palangre qu'ils rendent publiques les données qui revêtent une importance critique.
- Créer un fonds mondial en vue d'aider les pays en développement à pratiquer une pêche viable.
- Demander aux organisations régionales chargées de l'aménagement des pêcheries d'exiger une observation permanente et le recours à des mesures destinées à réduire les prises accessoires afin de limiter autant que possible les prises accidentelles d'espèces sauvages sur la base de meilleures données scientifiques disponibles.

Recommandations pour le long terme

- Créer à l'échelle du Pacifique un réseau des zones maritimes protégées en haute mer où seraient autorisés la pêche artisanale et de loisir viables ainsi que le tourisme le long des habitats migratoires, d'alimentation et de nidification connus des espèces marines en péril ou menacées d'extinction.
- Encourager la petite pêche viable.

Notes

- ¹ Ce document de base est extrait d'un ouvrage « Striplining the Pacific: The Case for A United Nations Moratorium on High Seas Industrial Longline Fishing », Sea Turtle Restoration Project, 2005, p. 71 à 101, qu'on peut consulter sur le <www.seaturtles.org>.
- ² Voir Manoa, P., Apps, L., et Q. Hanich, « Development without destruction: Towards sustainable Pacific fisheries », février 2004, se trouvant sur le site : <http://www.greenpeace.org.au/oceans/pdfs/DWDRreport_feb04.pdf>.
- ³ Les ZMP pour une utilisation durable sont définies comme des zones permettant des utilisations telles que la petite pêche artisanale, la pêche sportive, l'observation de la faune et de la flore sauvages, tant qu'elles ont un impact minimal sur l'environnement marin.
- ⁴ Ovetz, R., Pillaging the Pacific: Pelagic Longline Fishing Captures or Kills About 4,4 Million Sharks, Billfish, Seabirds, Sea turtles, and Marine Mammals Each Year in the Pacific Ocean, un rapport du Sea Turtle Restoration Project, 16 novembre 2004. Les données concernant les prises accessoires ont été obtenues par extrapolation des prises accessoires par les palangriers de Hawaii signalées par U.S. NOAA Fisheries. Le terme « prise ou capture » est utilisé du fait qu'on ne sait pas grand-chose de la mortalité survenant après que le poisson a mordu à l'appât. Si certains individus survivent à la capture, on n'a que peu de renseignements pour estimer le nombre d'individus qui mourront par la suite ou seront recapturés en raison de leurs blessures. Selon une étude scientifique, « les prises accessoires peuvent provoquer une mortalité directe mais peuvent aussi entraîner une mortalité retardée ou des blessures sous-létales, qui toutes deux sont difficiles à mesurer » (Lewison, R., *et al.*, « Understanding impacts of fisheries bycatch on marine megafauna », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 19, n° 11, novembre 2004, p. 600).
- ⁵ Crowder, L., et R. Myers, First Annual Report to the Pew Charitable Trusts, A Comprehensive Study of the Ecological Impacts of the Worldwide Pelagic Longline Industry, 31 décembre 2001, p. xi; Lewison, R., *et al.*, Quantifying the effects of fisheries on threatened species: the impact of pelagic longlines on loggerhead and leatherback sea turtles, *Ecology Letters*, vol. 7, 2004, p. 221 à 231; et Spotila, J., *et al.*, « Pacific leatherback turtles face extinction », *Nature*, vol. 405, 1^{er} juin 2001, p. 529 et 530.
- ⁶ Ward, P. et R. Myers, « Shifts in open-ocean fish communities coinciding with the commencement of commercial fishing », *Ecology*, vol. 86, n° 4, 2005, p. 835 à 847, mai 2003, p. 280.

- ⁷ Baum, J. et R. Myers, « Shifting baselines and the decline of pelagic sharks in the Gulf of Mexico », *Ecology Letters*, vol. 7, 2004, p. 135 à 145.
- ⁸ Myers, R. et B. Worm, « Rapid worldwide depletion of predatory fish communities », *Nature*, vol. 423.
- ⁹ Lewison, R. et L. Crowder, « Estimating fishery bycatch and effects on a vulnerable seabird population », *Ecological Applications*, 2003, 13 (3), p. 748. Les estimations des prises accessoires d'oiseaux de mer peuvent même être plus élevées pour certaines espèces. Une étude récente a révélé que lorsque les volumes des prises sont ajustés en fonction de la durée d'immersion pour prendre en compte la prise de la plupart des oiseaux de mer durant le déploiement des palangres et la jetée ou qu'ils sont pris par des prédateurs avant que la ligne puisse être retrouvée, les estimations de la mortalité de certaines espèces d'oiseaux de mer peuvent être de l'ordre de 45 %. Ward, P., R. Myerq et W. Blanchard, « Fish lost at sea : the effect of soak time on pelagic longline catches », *Fishery Bulletin*, 2004, vol. 102, p. 179 à 195.
- ¹⁰ BirdLife International, *Threatened Birds of the World*, CD-ROM, Cambridge (Royaume-Uni), 2004.
- ¹¹ M. Milazzo, *Subsidies in World Fisheries: A Reexamination*. World Bank Technical Paper n° 406. Washington: The World Bank, 1998:10, et 77 et 78.
- ¹² FAO, *The State of Food and Agriculture 1993*, Rome, 1993, p. 58.
- ¹³ Ironiquement, les États-Unis ont occulté les coûts des subventions considérables qu'ils fournissent au secteur. Voir National Marine Fisheries Service, *Federal Fisheries Investment Task Force Report to Congress*, juillet 1999, qui se trouve sur : <<http://www.nmfs.noaa.gov/sfa/ITF.html>>; l'analyse du rapport par l'économiste des pêches C. Dumas, dans une conversation avec l'auteur du rapport, 8 août 2004; M. Earle, « Greens/Boell EU-US regional briefing on fisheries » établi pour le groupe des Verts au Parlement européen, Bruxelles, 8 juillet 2003, p. 1; et W. Broad et A. Revkin, « Has the sea given up its bounty? », *The New York Times*, 29 juillet 2003.
- ¹⁴ Larsen, p. 99.
- ¹⁵ A. Somma, « The environmental consequences and economic costs of depleting the oceans », *Economic Perspectives: An electronic Journal of the US Department of State*, « Overfishing: A global challenge », vol. 8, n° 1, janvier 2003, p. 15.
- ¹⁶ Crowder, L. et R. Myers, *A Comprehensive Study of the Ecological Impacts of the Worldwide Pelagic Longline Industry, 2001 First Annual Report to the Pew Charitable Trusts*, draft, Philadelphia: Pew Charitable Trusts, 3 décembre 2001, p. xii, 112. Dans le Pacifique par exemple, le priacanthé sablé est classé par l'UICN parmi les espèces en voie de disparition.
- ¹⁷ Si d'après une théorie économique acceptée, des prix faibles font le bonheur des consommateurs, elle ne tient pas compte des coûts « invisibles » qui accompagnent la baisse des prix tels que les effets délétères sur la santé de fortes concentrations de diméthylmercure et la destruction des ressources marines des océans.
- ¹⁸ Hamilton, M., Curtis, R. et M. Travis, « Costs-earning study of the Hawaii-based domestic longline fleet », document non publié, SOEST 96-03, JIMAR Contribution 96-300, Pelagic Fisheries Research Program, Joint Institute for Marine and Atmospheric Research, Université de Hawaii, Honolulu, HI, 1996, p. 5 et 8; et Crowder, L., et R. Myers, p. 14.
- ¹⁹ C. Dumas, *The Economic Impacts of Banning U.S. Pelagic Longline Fishing*, « Eastern Pacific (US West Coast) Longline Fisheries », chap. 2, rapport de recherche non publié, 15 janvier 2005, p. 11 et 21.
- ²⁰ Porter, R. M., Wendt, M., Travis, M. D., et I. E. Trand, « Cost-earnings study of the Atlantic-based U.S pelagic longline fleet », document non publié, SOEST 01-02, JIMAR Contribution 01-337, Pelagic Fisheries Research Program, Joint Institute for Marine and Atmospheric Research, Université de Hawaii, Honolulu, HI, 2001; et C. Dumas, « The Economics of pelagic longline fishing in the U.S and Canada – A brief overview », notes de présentation soumises à la Conférence internationale pour la survie de la tortue leatherback, 22-25 avril 2002, p. 11.

- 21 P. Tyedmers, « Fisheries and energy use », projet de publication préliminaire, Cleveland, C. (éd.), Encyclopedia of Energy. Academic Press/Elsevier Science, vol. 2, 2004, p. 12.
- 22 Ibid., p. 12.
- 23 Dobrzynski, T., Gray, C., et M. Hirshfield, Oceans at Risk: Wasted Catch and the Destruction of Ocean Life – A report by Oceana, 2002, p. 5.
- 24 K. Hinman, Ocean Roulette: Conserving Swordfish, Sharks and Other Threatened Pelagic Fish in Longline-Infested Water, Virginia: National Coalition for Marine Conservation, février 1998, p. 8.
- 25 Par exemple, l'agence de pêche NOAA des États-Unis a rouvert la pêche à la palangre des espèces pélagiques à Hawaii au printemps de 2004 avec des appâts constitués de maquereaux, des hameçons circulaires, et une formation sur la façon de détacher les tortues de mer accrochées par des hameçons sur le lieu où la fermeture est déclarée. La pêche à l'espadon a été fermée et la pêche au thon a fait l'objet de fermetures temporaires en raison du grand nombre de tortues de mer et d'oiseaux de mer dans les prises accessoires. Bien que l'agence de pêche NOAA tente d'encourager d'autres pays à appliquer ces techniques de réduction, seul un pays, l'Équateur, a accepté de le faire. Malheureusement, l'agence de pêche NOAA a accepté d'assouplir ses nouvelles réglementations pour répondre aux observations de ces mêmes pêcheurs à la palangre qui ont participé à l'étude des techniques dans l'Atlantique, qui avait débouché sur la réouverture.
- 26 Crowder, L. et R. Myers, p. 115.
- 27 L. Dayto *et al.*, « A global assessment of fisheries bycatch and discards », FAO Fisheries Technical Paper, n° 339, 1994.
- 28 Hamilton M., Curtis R. et M. Travis, « Cost-earning study of the Hawaii-based domestic longline fleet », document non publié, SOEST 96-03, JIMAR Contribution 96-300, Programme de recherche sur les pêches pélagiques, Institut de recherche marine et atmosphérique, Université d'Hawaii, Honolulu, HI, 1996, p. 1 et Tillman M., rapport du directeur à la 51^e Conférence sur le thon et les activités liées au thon au Centre scientifique des pêches du sud-ouest pour la période allant du 1^{er} mai 1999 au 30 avril 2000, rapport administratif LJ-00-05 (mai 2000).
- 29 Crowder, L. et R. Myers, p. 17.
- 30 C. Dumas, 2002, p. 5 et Banque asiatique de développement, « The role of tuna fisheries in the national economies », date inconnue, peut être consulté sur le site : <<http://www.adb.org/Documents/Reports/Tuna/tuna08.pdf>>.
- 31 Crowder, L. et R. Myers, p. 18.
- 32 R. Constantine, « Effects of tourism on marine mammals in New Zealand », Science for Conservation, Département de la conservation, Wellington, Nouvelle-Zélande, n° 106, 1999, affiché sur : <<http://www.doc.govt.nz/publications/004~science-and-research/Science-for-Conservation/PDF/sfc106.pdf>>.
- 33 US Commission on Ocean Policy, chap. 9, « Managing coasts and their watersheds », Rapport préliminaire de 2004, p. 107.
- 34 United Nations, Rapport de synthèse concernant le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, version finale avant publication, approuvée par le Conseil du Bilan du Millénaire le 23 mars 2005, Rapport sur le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, p. 91.
- 35 Hamilton, M., R. Curtis et M. Travis, « Cost-earning study of the Hawaii-based domestic longline fleet », SOEST 96-03, JIMAR Contribution 96-300, p. 1.
- 36 Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental, « The value of the fisheries in the Western Pacific Regional Fishery Management Council's Area », juillet 1999, p. 3 et 6.
- 37 Voir Steinbeck, S., Gentner, B., et J. Castle, Economic Importance of Marine Angler Expenditures in the United States, NOAA Document professionnel NMFS, n° 2, 2004. L'American Sportfishing Association a estimé qu'elle générerait 8,1 milliards de dollars et

- 300 000 emplois dans son rapport intitulé « Sportfishing in America: Values of our Traditional Pastime », 2001, affiché sur : <http://www.asafishing.org/asa/statistics/economic_impact/economic_impact_table.html>.
- 38 Ainsi, les navires des États-Unis versent 44 dollars par tonne de poisson pêché aux États insulaires du Pacifique Sud. Cependant, quand le prix du marché de ces poissons est inclus dans le calcul de leur valeur, les États insulaires ne gagnent que 2 % par tonne. Voir Manoa, P., L. Apps, et Q. Hanich, « Development without destruction: Towards sustainable Pacific fisheries », Greenpeace, 2004, p. 13; et Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental, « The Value of the fisheries in the Western Pacific Fishery Management Council's Area », juillet 1999, p. 7, affiché sur : <www.wpcouncil.org/documents/value.pdf>.
- 39 Malheureusement, le Conseil de l'Europe n'a pas encore réagi face à ce problème, s'agissant de la pêche à la palangre aux espèces pélagiques lucratives dans le Pacifique occidental et central où la réglementation, la collecte des données sur les prises accessoires, les observateurs et l'application de techniques d'atténuation des effets des prises accessoires sont pratiquement inexistantes. Il n'a toujours pas étendu à cette région la réglementation nettement plus stricte appliquée aux navires dans les eaux de l'Union européenne. Résolution du Conseil sur les pêcheries et la réduction de la pauvreté (8 novembre 2001); et M. Earle, « Commentaires sur l'Accord de pêche UE/Sénégal 2002-2006 », rapport au Parlement européen, 3 novembre 2002, p. 3.
- 40 Banque asiatique de développement, « The role of tuna fisheries in the national economies », date inconnue, peut-être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.adb.org/Documents/Reports/Tuna/tuna08.pdf>>.
- 41 C. Hanley, « Global appetite, islanders' poverty threaten tuna's vast last refuge », Associated Press, 21 juillet 2004.
- 42 P. Manoa, *et al.*, p. 12.
- 43 *Ibid.*, p. 13.
- 44 Cela s'inscrit dans le contexte général d'un commerce lucratif qui dépasse la valeur du café, des bananes, du thé, du caoutchouc et du riz, qui s'élevait à 20 milliards de dollars en 1994. À l'échelle mondiale, près de la moitié du poisson commercialisé au niveau international provient des eaux des pays en développement. Voir L. Speer, *et al.*, Hook, Line and Sinking: The Crisis in Marine Fisheries, NY: NRDC, 1997, p. 95 et 126.
- 45 Greenpeace, « New era in Pacific fisheries management », communiqué de presse, 16 juin 2004, affiché sur : <http://greenpeace.org.au/media/oceans_details.php?site_id=9&news_id=1401>.
- 46 Les accords d'accès s'accompagnent d'un déclin de la faune terrestre également. Au Ghana la surpêche pratiquée par les flottes étrangères a entraîné l'augmentation du commerce de la viande de brousse. D'après une étude, « une mauvaise année pour la pêche se traduit par le fait que le poisson est trop cher ou inabordable pour la plupart des gens de sorte qu'ils doivent se tourner vers la chasse et la vente de produits animaliers pour se procurer de la nourriture et des revenus ». En conséquence, les chercheurs ont constaté un déclin de 76 % dans l'abondance des 41 espèces étudiées. Voir David McAlary, « Study links low West African fish supply to increased bush meat hunting », VOA News, 11 novembre 2004.
- 47 Greenpeace, cf. 29.
- 48 Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Le PNUE appuie l'Initiative "Earthdive" pour stimuler la protection des océans et des mers », 27 juillet 2004, affiché sur : <<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=402&ArticleID=4563&l=fr>>; et L. Speer L., *et al.*, Hook, Line and Sinking: The Crisis in Marine Fisheries, NY: NRDC, 1997, p. 127.
- 49 G. Porter, Fisheries Subsidies and Overfishing: Towards a Structured Discussion, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Service de l'économie et du commerce, 1999, p. vii.

- ⁵⁰ A/60/63, par. 212, tel que cité à l'annexe III-A, « Processus consultatif officieux des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, sixième réunion, 6-10 juin 2005 » 21 mars 2005, p. 8, A/AC.259/L.6.
- ⁵¹ P. R. Gonzales, « Small island: a question of survival », *World Conservation*, vol. 1, 2004, p. 15; and P. Manoa, p. 14.
- ⁵² J. Yu, « Fishing industry not safe from globalization net: Government policies favor foreign fishing interests and monopolies at the expense of the country's small fishermen and consumers », peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <<http://groups.yahoo.com/group/ibon>>.
- ⁵³ A. Estabillo, « 20-T tuna handline fishers risk losing livelihood if... », *Mindanao Times*, 2003.
- ⁵⁴ Manoa, P., Apps, L., et Q. Hanich, « Development without destruction: Towards sustainable Pacific fisheries », février 2004, affiché sur : <http://www.greenpeace.org.au/oceans/pdfs/DWDReport_feb04.pdf>.
- ⁵⁵ O'Riordan, « The privatization process », *Samudra*, juillet 2002, p. 39.
- ⁵⁶ Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental, « The value of the fisheries in the Western Pacific Regional Fishery Management Council's Area », juillet 1999, p. 3 et 4.
- ⁵⁷ O. G. Davidson, « Turtle culture », draft unpublished chapter, *Fire in the Turtle House: The Green Sea Turtle and the Fate of the Ocean*, Public Affairs: NY, 2001.
- ⁵⁸ J. Lowy, « EPA raises estimate of newborns exposed to mercury », *Scripps Howard News Service*, 4 février 2004.
- ⁵⁹ J. K. Virtanen, *et al.*, « Mercury, fish oils, and risk of acute coronary events and cardiovascular disease, coronary heart disease, and all-cause mortality in men in Eastern Finland », 11 novembre 2004; peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://atvb.ahajournals.org/cgi/content/abstract/25/1/228>>; et J. Kay, *San Francisco Chronicle*, « Mercury in fish poses heart risk for middle-aged men, study says », mardi 8 février 2005; peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?file=/c/a/2005/02/08/MNGL8B7E921.DTL>>.
- ⁶⁰ Seafood Business, « Mercury fear rising », juin 2004, p. 1.
- ⁶¹ Pew Oceans Commission, *America's Living Oceans: Charting a Course for Sea Change*, 4 juin 2003, p. 32.
- ⁶² Halpern, B. et R. Warner, « Marine reserves have rapid and lasting effects », *Ecology Letters*, vol. 5, 2002, p. 361 à 366.
- ⁶³ Balmford, A., Gravestock, P., Hockley, N., McClean, C. et C. Roberts, « The worldwide costs of marine protected areas », *comptes rendus des travaux de la National Academy of Sciences*, 15:17, 25 mai 2004.
- ⁶⁴ Milazzo, cf. 7.
- ⁶⁵ Troëng, S. et C. Drews, *Money talks: Economic aspects of marine turtle use and conservation*, WWF-International, 2004, p. 7 et 49, peut être consulté sur le site : <<http://www.panda.org/downloads/species/moneytalks.pdf>>.
- ⁶⁶ Troëng, S. et C. Drews, *Money talks: Economic aspects of marine turtle use and conservation*, WWF-International, 2004, p. 7 et 49, peut être consulté sur le site : <<http://www.panda.org/downloads/species/moneytalks.pdf>>. D'après l'un des auteurs, Sebastian Troëng, « Cette estimation est calculée sur la base des coûts d'élevage d'une tortue luth, du moment de l'éclosion jusqu'à l'âge de 8 ans, comme cela a été fait par Kamaruddin Ibrahim et son équipe au Centre TUMEC de Rantau Abang (Malaisie) (500 ringgit par mois durant la première année et 2 500 ringgit par mois après). » Informations communiquées par l'auteur par courrier électronique, le 5 mars 2005.
- ⁶⁷ Ibid.
- ⁶⁸ Ibid., p. 11.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid., p. 42.

⁷¹ Ibid., p. 10, 22 et 42.

⁷² Ibid., p. 49.

⁷³ Ibid., p. 20.
